

00000000

Qu'est-ce qu'un CLSM ?

La santé mentale concerne chacun d'entre nous, que l'on parle de bien-être, d'épanouissement personnel ou professionnel, de difficultés relationnelles, de maladies psychiatriques ou encore d'handicaps...

Elle fluctue dans le temps (de la petite enfance au grand âge) et selon notre environnement (habitat, entourage, ressources...).

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une instance collective de concertation, de coordination et d'élaboration de projets entre :

- Les professionnels concernés par la santé mentale (privé, publics)
- Établissements de santé
- Mairie
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Associations d'usagers
- SAMSAH
- Professionnels libéraux
- Bailleurs sociaux
- Établissements socio-éducatifs et socio-culturels
- Établissements pour personnes âgées
- Services d'Aide à Domicile
- Éducation Nationale
- Services médico-sociaux
- Services municipaux
- Services éducatifs
- Associations locales ...



Conseil Local en Santé Mentale du Beauvaisis

06.58.66.79.28

clsm@beauvaisis.fr

48 rue Desgroux
60000 Beauvais

Contactez-nous !



Conseil Local en Santé Mentale du Beauvaisis



Objectifs :

- Développer un réseau de partenariat entre les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale
- Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques
- Être un lieu d'information, de mise en œuvre d'actions partenariales afin de constituer une force de proposition en matière de santé mentale et de tendre vers une culture commune
- Coordonner les situations psycho-sociales complexes : personnes en souffrance psychique en risque de passage à l'acte, de mise en danger...
- Favoriser une prise en charge globale de la santé mentale de la population en développant la participation du plus grand nombre
- Développer la prévention et la promotion en matière de santé mentale Définir des axes de formation adaptés pour les acteurs locaux

Le fonctionnement

Les partenaires signent une charte. Ils se rencontrent dans le cadre d'assemblées plénières, de groupes de travail thématiques et de cellules de veille des cas complexes. Un Comité de pilotage est constitué et est garant du fonctionnement du CLSM.

Ils élaborent un travail de partenariat pour répondre aux besoins des personnes en souffrance psychique du territoire du Beauvaisis, par le biais d'actions concrètes mais aussi d'informations, de formations...

Les participants

Tous les acteurs du territoire concernés : secteurs de l'action sociale, sanitaire, médicosocial, du logement, de la culture, de la justice, de la sécurité, des forces de l'ordre, associations... ainsi que les usagers, citoyens, famille et aidants.



La cellule de veille des cas complexes en santé mentale

- Vous êtes signataire de la charte du CLSM ;
- ET**
- Vous connaissez, accompagnez, repérez une personne majeure en souffrance psychique, en rupture de soins et/ou de droits ;
- ET**
- Vous avez sollicité votre réseau habituel autour de cette situation, mais cela n'aboutit pas ou n'est pas suffisant ;
- OU**
- La personne en difficulté n'est connue d'aucun service d'aide ; d'accompagnement...

Alors contactez la coordination du CLSM

- Une fiche de saisine vous sera adressée, ainsi que le règlement intérieur.
- Après analyse de la situation en amont par les membres permanents, vous serez invité à la présenter lors de la prochaine cellule de veille des cas complexes.
- Le consentement de la personne concernée sera systématiquement recherché